



Vente d'occasion qui ne fonctionne pas

Par **catinelie**, le **23/08/2011** à **23:13**

Bonjour,

il y a une semaine, j'ai vendu d'occasion, par le biais du "bon coin", une friteuse électrique, qui fonctionnait bien quand on l'a branchée pour la montrer à l'acheteur, hier, une semaine après, l'acheteur me recontacte pour me dire que l'appareil ne fonctionnait plus, et m'en demande le remboursement.

que dois-je faire ?

merci pour votre réponse,

cordialement,

catherine

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **23:48**

Rien, à lui de démontrer le vice caché via une expertise.

Par **catinelie**, le **24/08/2011** à **09:49**

merci pour votre réponse. Je viens de revoir un détail, aussi, il m'a dit sur le mail qu'il m'a

envoyé me signalant le non fonctionnement que l'appareil avait marché 1/4 d'heure chez lui avant de tomber en panne ...

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **15:32**

Peu importe. La charge de la preuve lui appartient, sa parole n'est pas une preuve.
Un expert devra dire si la panne est due à l'usure normale, à une mauvaise utilisation ou à un vice caché.